

# Réunion du conseil Municipal du vendredi 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Decourtil, Mme Vérité, M. Masson, Mme Pauvert-Rémy, Mme Boulben, M. Bouvet, M. Cerclé, M. Denniel, M. Deraeve, M. Gehan, Mme Guyot, Mme Legendre, Mme Mazoyer, Mme Nagou, M. Piel-Bauzon, Mme Quillivic, Mme Satchivi

Conseillers absents : M. Yakoubi (pouvoir à M. Masson)

Secrétaire de séance : Mme Boulben

Le compte-rendu du conseil municipal du 6 mars 2026 sera adopté lors de la prochaine séance. M. Ségard ouvre la séance d'installation du conseil municipal, après avoir procédé à l'appel des conseillers, il déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions suite aux élections municipales du 15 mars 2026.

## 1/ Election du maire :

L'élection du maire est présidée par le doyen de séance, Mme Vérité.

Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Avant de procéder au vote, Mme Guyot et M. Bouvet sont désignés parmi les conseillers pour être assesseurs.

M. Ségard se déclare candidat à la fonction de maire.

Mme Vérité invite les conseillers à procéder au vote à l'appel de leur nom.

Résultats du scrutin - élection du maire (1<sup>er</sup> tour) :

Nombre de votants	19
Bulletins nuls	0
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10
Candidat : M. Eric Ségard	18 voix

A l'issue du 1<sup>er</sup> tour de scrutin, M. Ségard est proclamé élu à la fonction de maire.

M. Ségard prend la présidence de la séance pour la suite de l'ordre du jour.

## 2/ Détermination du nombre des adjoints :

M. Ségard expose que le Conseil municipal doit déterminer le nombre d'adjoints dans la limite de 30 % de l'effectif légal, soit 5 adjoints. Il propose de fixer le nombre à 4 adjoints.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 4 le nombre des adjoints avant de procéder à l'élection des adjoints.

## 3/ Election des adjoints :

Conformément au Code général des collectivités territoriales, l'élection des adjoints se fait au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si après 2 tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Les listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire doivent comporter autant de conseillers que d'adjoints à désigner.

Mme Laëticia Pauvert-Rémy présente une liste de 4 adjoints : Mme Pauvert, M. Decourtil, Mme Quillivic et M. Masson.

Mme Vérité précise qu'elle n'a pas demandé à ne plus être adjointe au maire.

Les conseillers sont invités à procéder à l'élection des adjoints.

Résultats scrutin élection des adjoints (1<sup>er</sup> tour) :

Nombre de votants	19
Bulletins nuls	1
Bulletins blancs	1
Suffrages exprimés	17
Majorité absolue	9
Liste menée par Mme Laëtitia Pauvert-Rémy	17 voix

M. Ségard proclame les résultats de l'élection des adjoints : Mme Laëtitia Pauvert-Rémy (1<sup>ère</sup> adjointe), M. Alain Decourtil (2<sup>ème</sup> adjoint), Mme Aude Quillivic (3<sup>ème</sup> adjointe) et M. Jean-Marie Masson (4<sup>ème</sup> adjoint).

M. Ségard se félicite de la constitution de cette nouvelle équipe qui incarne à la fois le renouveau et l'expérience. Il rappelle aux nouveaux conseillers que le travail demandera de la patience, les processus nécessitent souvent beaucoup de temps pour aboutir.

4/ Charte de l' élu local :

La charte de l' élu local traduit les droits et devoirs des élus locaux dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Un exemplaire de la charte est remis aux conseillers.

M. Ségard procède à la lecture de la charte aux conseillers municipaux.

Il est précisé aux membres du conseil qu'ils peuvent consulter le référent déontologue retenu par la commune.

5/ Questions diverses :

Agenda : Réunion des membres du conseil le mercredi 25 mars à 18h30 pour la présentation des syndicats intercommunaux.

Prochain conseil municipal : mercredi 1<sup>er</sup> avril 2026 à 19h30. La désignation des représentants dans les syndicats intercommunaux sera à l'ordre du jour de cette réunion.

SIRP : réunion d'installation du conseil avec l'élection du président le mercredi 15 avril à 19h.

Communauté de communes : installation du conseil communautaire le 11 avril 2026, élection du président et des vice-présidents.

Local pétanque : inauguration des locaux le vendredi 17 avril 2026.

Personnel : reprise de Christelle Regnault à temps partiel depuis le 16 mars 2026.

Une présentation du personnel municipal aux élus est envisagée, ainsi qu'une visite des bâtiments communaux.

Voirie : balayage des caniveaux en cours (intervention le 20 mars et le 23 mars).

Assainissement : la campagne de vidange des installations non collectives (ANC) est prévue en avril 2026.

Panneau Pocket : les principales fonctionnalités sont présentées (modules panne ou casse, programmes cinémobile...).

Des exemplaires du plan de la commune sont disponibles à la mairie, ainsi que l'annuaire des services publics diffusé en 2025 dans les boites aux lettres.

M. SEGARD

M. DECOURTIL

MME VERITE

MME PAUVERT-REMY

MME BOULBEN

M. BOUVET

M. CERCLE

M. DENNIEL

M. DERA EVE

M. GEHAN

MME GUYOT

MME LEGENDRE

MME MAZOYER

MME NAGOU

M. PIEL-BAUZON

MME QUILLIVIC

MME SATCHIVI